



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre la désertification médicale

Question au Gouvernement n° 1381

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Garot.

M. Guillaume Garot. Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, l'association UFC-Que choisir a déposé un recours contre l'État pour son inaction face à la désertification médicale, qui ne cesse d'avancer. Neuf millions de Français vivent dans un désert médical ; six millions sont sans médecin traitant. Quand un médecin part en retraite, il n'est pas remplacé ; il faut des mois et des mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste ; des listes entières de dentistes n'acceptent plus de patients. Telle est la réalité.

Depuis des années, l'État enchaîne les mesures d'incitation pour les médecins. Il y a des chèques à la clé pour qu'ils s'installent là où on a besoin d'eux. Peine perdue : cela n'a rien réglé ; cela coûte « un pognon de dingue », comme dirait le Président de la République ; les inégalités d'accès aux soins se sont aggravées.

Le temps est venu de réguler l'installation des médecins et l'exercice médical (Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES), comme cela se fait pour les pharmaciens, pour les kinésithérapeutes et pour les infirmières, afin de mieux répartir nos forces médicales à l'échelle du territoire national. Notre santé ne peut pas dépendre de notre code postal. Or la majorité et le Gouvernement se refusent à une telle régulation. Le recours d'UFC-Que choisir exprime tout simplement l'incompréhension des Français devant l'incapacité du Gouvernement à résister aux corporatismes.

Le groupe de travail transpartisan de notre assemblée a fait des propositions très précises en ce qui concerne les déserts médicaux, pour sortir des politiques qui ne fonctionnent pas. Quand allez-vous enfin accepter d'y travailler ? (Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

M. Erwan Balanant. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et de la prévention.

M. Aurélien Rousseau, ministre de la santé et de la prévention. « Inaction », alors que le Président de la République a décidé, dès 2018, de lever le numerus clausus ? (Mme Caroline Abadie applaudit.)

M. François Cormier-Bouligeon. Très juste !

M. Erwan Balanant. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Aurélien Rousseau, ministre. Nous formons désormais 10 000 médecins par an contre 3 500 dans les

années 1990.

« Inaction », alors que la Première ministre a annoncé à la fin du mois d'août une augmentation de 25 % de la rémunération du travail de nuit dans les hôpitaux, afin d'y recruter des professionnels de santé et de les fidéliser ?

M. Erwan Balanant. Ce que vous n'avez pas fait !

M. Aurélien Rousseau, ministre . « Inaction », alors que 80 % de la population de notre pays est couverte par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ?

M. Erwan Balanant. Vous ne l'avez pas fait non plus !

M. Aurélien Rousseau, ministre . « Inaction », alors que 2 000 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont installées sur le territoire ?

M. Pierre Cordier. Allez donc sur le terrain ! Il faut sortir de votre ministère !

M. Aurélien Rousseau, ministre . « Inaction », alors que le Gouvernement a engagé des négociations conventionnelles dont le premier objectif est d'améliorer l'attractivité et de favoriser l'installation des professionnels de santé ?

« Inaction », alors que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), à propos duquel vous avez souhaité censurer le Gouvernement la semaine dernière, permettra d'étendre certaines compétences à d'autres professionnels médicaux pour prendre en charge la santé de nos concitoyens ?

Il n'y a pas d'inaction, monsieur Garot, mais peut-être y a-t-il un débat sur la coercition.

M. Philippe Brun. La régulation !

Mme Anna Pic. La régulation, pas la coercition ! Vous employez tout de suite les grands mots !

M. Aurélien Rousseau, ministre . Cette coercition, que vous prônez, a fait l'objet de nombreuses discussions dans cet hémicycle.

M. Pierre Cordier. Vous avez conseillé les ministres pendant des années !

M. Aurélien Rousseau, ministre . Il ne faut pas confondre l'inaction, la détermination qui est celle de ce gouvernement et de cette majorité, et la prestidigitation, qui est manifestement plutôt votre orientation.
(*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. - Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Jérôme Guedj. Les Français ne vivent pas dans le même monde que vous !

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1381

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 novembre 2023